

**SÉANCE DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ÉRIGÉ AVANT 1940**

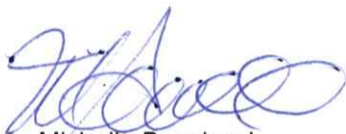
**1895 À 1901 CHEMIN DU VILLAGE, LOT 3 958 040**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

Le Comité de démolition de Saint-Adolphe-d'Howard tiendra une séance du Comité de démolition **le 19 juillet 2024, à 18 h 00 à l'église, au 1845 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard**, au cours de laquelle, il rendra sa décision au sujet de la demande de démolition d'un bâtiment érigé avant 1940, sur l'immeuble identifié par le lot 3 958 040, cadastre du Québec portant l'adresse 1895 à 1901 chemin du Village.

À ce sujet, toute personne désirant s'opposer à la demande de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les dix (10) jours suivant l'affichage de l'avis public sur l'immeuble identifié par le lot 3 958 040, cadastre du Québec, 1895 à 1901 chemin du Village, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière-trésorière adjointe suppléante de la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, le 28 juin 2024.



Michelle Bouchard  
Greffière-trésorière adjointe suppléante

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Michelle Bouchard, greffière-trésorière adjointe suppléante, certifie sous mon serment d'office qu'une copie de l'avis public ci-dessus a été affichée le 28 juin 2024 sur l'immeuble visé portant l'adresse 1895 à 1901 chemin du Village et qu'une copie de l'avis public a été affichée aux endroits suivants, à savoir : à l'Hôtel de Ville, à l'église conformément au Code municipal et que j'ai fait publier le 28 juin 2024 une copie dudit avis public sur le site internet de la Municipalité.

---

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 juin 2024



Michelle Bouchard,  
Greffière-trésorière adjointe suppléante

